

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021
EN VISIOCONFERENCE**

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN, A NEUF HEURES, LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ DUMENT CONVOQUES SE SONT REUNIS SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-YVES BONNEFOY, PRESIDENT, ET M. GEORGES REBOUX, SECRETAIRE, EN VISIOCONFERENCE SUR SKYPE.

MONSIEUR JEAN-YVES BONNEFOY, PRESIDENT DU SMIF RAPPELLE EN CES CIRCONSTANCES DE COVID19, AFIN D'EVITER UNE PROPAGATION DU VIRUS ET D'ASSURER UNE CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC , QUE LA PRESENTE REUNION DU COMITE S'EST TENUE EN VISIOCONFERENCE PAR SKYPE A 9 HEURES. IL ATTESTE QUE TOUTES LES PERSONNES LISTEES CI-DESSOUS ONT SIGNE UNE FEUILLE DE PRESENCE INDIVIDUELLE ET ONT BIEN PRIS PART AU COMITE SYNDICAL DU 14.12.2021 A 9 HEURES ORGANISE EN VISIOCONFERENCE PAR SKYPE.

(REF. : ART.6 DE L'ORDONNANCE DU 1/4/2020 ET LOI N°2021-1465 DU 10/11/2021)

CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LE QUORUM EST ATTEINT.

Etaient présents en visioconférence :

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président
Mme BROSSE Chantal
Mme BRUEL Nicole
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECHET Daniel
M. FRECON Laurent
M. FRECON Sébastien
M. OGIER Yvan
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents en visioconférence :

M. MICHEL Marc – DEPARTEMENT/PADD/DFA

Absents représentés : (voir pouvoirs ci-joints)

M. LARDON Eric (pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves)

Absents ou Excusés : M. CHARRETIER Nicolas
Mme DARFEUILLE Marianne
M. REVEILLE Yves

Service du S.M.I.F. : M. PION Julien
Mme ROSSIGNEUX Annick
Mme SONNALIER Isabelle

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Tableau avec Attestations de présence : 1

Date de la convocation : 6 décembre 2021

Pièces jointes : 1

<u>SUJETS DEBATTUS</u>

**SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU
18 OCTOBRE 2021**

SUJET 2 – DECISION MODIFICATIVE 2021

SUJET 3 – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE

SUJET 4 – PROTOCOLE SECHERESSE

SUJET 5 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

SUJET 6 – VALORISATION ENERGETIQUE SUR LE CANAL – PRESENTATION CVE

- 1) SITE DES MIAUDS
- 2) CHUTE DE SAVIGNEUX

**SUJET 7 – ETUDE JURIDIQUE DE ME FERRAND, AVOCAT AU CABINET PETIT
SUR LA GESTION DOMANIALE DES BERGES DU CANAL AUX ABORDS DU GOLF
SUPERFLU DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

SUJET 8 – CONVENTION TELETRAVAIL : REPORTE AU 25.01.2022

MONSIEUR JEAN-YVES BONNEFOY, PRESIDENT, OUVRE LA SEANCE EN VISIOCONFERENCE. LE SECRETAIRE DE SEANCE EST DESIGNE EN LA PERSONNE DE M. GEORGES REBOUX.

LE COMPTE-RENDU TENANT LIEU DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE EST SOUMIS AU VOTE.

IL EST ENSUITE PROCEDE A L'EXAMEN DES SUJETS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE PRESIDENT.

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 18 OCTOBRE 2021

➤ **Décision du Comité :** - Compte-rendu tenant lieu de Procès-verbal du 18 octobre 2021 approuvé à l'unanimité.

SUJET 2 – DECISION MODIFICATIVE 2021

DELIBERATION N° C01-20211214

Mouvement de crédit au sein de la section d'investissement :50 000 € à intégrer dans le compte renouvellement des équipements.

➤ **Décision du Comité :** - transfert de crédit approuvé.

SUJET 3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DELIBERATION N° C02-20211214

DELIBERATION N° C03-20211214

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat budgétaire doit avoir lieu sur les orientations générales du budget au sein du Comité avant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires pour le budget 2022 en section de fonctionnement et d'investissement.

Ce projet de budget 2022 présente un déficit de fonctionnement de 299 724 € mais Mme BROUSSE précise que l'excédent de fonctionnement provisoire sur le compte administratif 2021 sera de l'ordre de 120 000 € alors qu'il était prévu pour 43 000 €. La moyenne des excédents de fonctionnement des 5 dernières années est d'environ 200 000 €.

➤ **Décisions du Comité :** - Orientations budgétaires approuvées

- **Conditionnement de l'octroi des rabais année sèche et année humide au versement des sommes correspondantes en section d'investissement au sein des ASA approuvé**
- **Taux de rabais année humide exceptionnel de 100% des m3 au-delà de 3/4 de la moyenne pour les m3 2021**
- **Hausse des Tarifs de 2%**
- **Projet de vanne des Marmites approuvé et délégation du Président pour demander les subventions adéquates**
- **Approbation du projet de sécurisation et délégation du Président pour demander les subventions adéquates.**

SUJET 4 – PROTOCOLE SECHERESSE

> présentation de la proposition de protocole sécheresse envisagé par le SMIF.

➤ **Décision du Comité :** - pas de décision

SUJET 5 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

La commission restructuration des installations Uzore s'est réunie le 9 novembre dernier, elle fait les propositions suivantes au Comité.

- Répartition des débits estivaux :

	Débit instantané estival en m3/h		
	Débit actuel	Débit souhaité	Débit retenu
Antenne NORD			
ASA la PRA	585	765	715
ASA Monts du Soir	387	500	500
ASA VILLEDIEU	418	427	421
Montverdun ouest	60	60	60
ASA Ste Agathe	0	280	0
Etangs Arthun	0	0	0
<i>total zone Nord</i>	1450	2032	1696
Antenne Est			
ASA CHAMBEON			
D6	180	180	180
D7	198	198	198
D8	108	108	108
Montverdun Centre et Est	225	290	290
Feurs	360	360	360
<i>total zone Est</i>	1071	1136	1136
<i>total station de pompage</i>	2521	3168	2832
Réserve canal (hors station de pompage)			
AEP Loire-Forez	0	150	150
<i>total réserve canal</i>	0	150	150
TOTAL GENERAL	2521	3318	2982
Faisabilité		Trop fort	Acceptable

marge 18 m3/h

➤ **Décision du Comité :** - approbation de la répartition présentée dans la colonne Débit retenu mise à part pour la zone centre (voir ci-après).

- Répartition des usagers sur les antennes Est et Nord

La question du transfert des souscriptions de Montverdun centre et de la première Antenne de l'ASA de Villedieu sur l'Antenne Est se pose.

➤ Décision du Comité :

- **Organisation d'une réunion de la Commission Restructuration Uzore le 3 janvier 2022 à 10 h à la station Uzore pour étudier la question sur le terrain.**

- Choix de la solution technique

Rappel des 2 solutions :

- Solution 3 SCP : déplacement de la station vers la retenue et pompage en 2 unités parallèles.
- Solution 3 SAF : déplacement de la station vers la retenue, pompage pour la zone Nord et gravité + 6 surpresseurs pour la zone Est.

La Commission propose de retenir la solution 3 SCP pour les problématiques de pression pour Feurs et également pour la difficulté de mise en place des surpresseurs.

➤ Décision du Comité : - Le Comité retient la solution 3 SCP.

- Augmentation des capacités de stockage de l'eau

Pour rappel :

- Capacité totale retenue Uzore : 60 730 m3.
- Capacité utile retenue Uzore : 50 000 m3.

Proposition SAFEGE :

- Création d'une fosse dans la retenue, gain : 10 000 m3
- Agrandissement de la retenue, gain : 20 000 m3 pour un montant de 540 974 € HT

Possibilité de construction d'une seconde retenue :

- Projet sur la parcelle A 266 à ST PAUL D'UZORE

➤ Décisions du Comité :

- **Ne pas retenir l'agrandissement de la retenue Uzore**
- **Retenir la création de la fosse à condition que l'étanchéité au niveau de la fosse soit recréée**
- **Continuer les investigations pour la création d'une autre retenue.**

SUJET 6- VALORISATION ENERGETIQUE SUR LE CANAL

DELIBERATION N° C04-20211214

1) Site des MIAUDS

En instance : ETUDE CVE ET NEGOCIATION AVEC LE SIEL

2) Chute de SAVIGNEUX

- **Proposition Jérôme PEYER**

Production : environ 60 MWh / an

Puissance moyenne : 19 kw

Différentes solutions techniques :

- 2 turbines immergées Turbiwatt
- 1 retenue avec une turbine Kaplan
- 1 conduite forcée avec 1 turbine Crossflow
- 1 vis hydrodynamique
- 1 roue à aube de poitrine

Association pour la phase développement

(Structure de mobilisation citoyenne, accompagnement de l'association des moulins de France et d'un BE)

Investissement par une SAS (citoyens, collectivités, clubs d'investisseurs)

Procédure :

- Elaboration d'un cahier des charges par le SMIF
- Signature d'une convention avec l'association de développement
- Avis de publicité
- Choix du porteur de projet
- Calendrier prévisionnel : 1,5 an environ quand porteur de projet retenu (2023 : meilleures opportunités de financement des investissements si autoconsommation collective).

Pour l'autorisation du Département, Mme BROSSE indique que la question a été posée au service juridique du Département.

➤ Décisions du Comité :

- **Approbation de la convention à passer avec l'Association de Développement « Une turbine à Chantemerle » qui sera constituée par M. PEYER et du Cahier des charges élaboré par le SMIF.**
- **Demande au Département, propriétaire de l'ouvrage son accord de principe.**

SUJET 7– ETUDE JURIDIQUE DE ME FERRAND, AVOCAT AU CABINET PETIT SUR LA GESTION DOMANIALE DES BERGES DU CANAL AUX ABORDS DU GOLF SUPERFLU DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY

En instance : Directives du Département

Présentation de l'étude juridique de Me FERRAND, Avocat au Cabinet PETIT sur la gestion domaniale des berges du canal aux abords du Golf Superflu de ST ROMAIN LE PUY.

➤ Décision du Comité : - Pas de décision

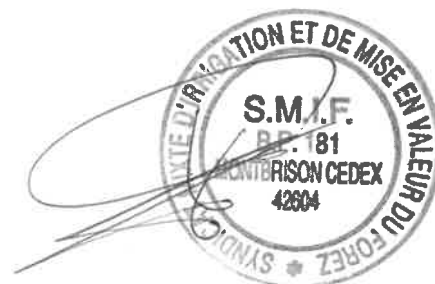
SUJET 8– CONVENTION TELETRAVAIL

➤ Décision du Comité : - Sujet reporté à la prochaine réunion du Comité du 25/01/2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat,
Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 30.

Vu par nous, mis à l'affichage au SMIF le 17 décembre 2021 conformément aux
dispositions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du SMIF,
Jean-Yves BONNEFOY



DATE : COMITE 14 DECEMBRE 2021 à 9H

GENRE	NOM	TYPE	REUNION EN VISIO		ATTESTATION SIGNEE		POUVOIR	OBSERVATIONS
			oui	non	oui	non		
Monsieur	BONNEFOY Jean-Yves	Président du SMIF - Conseiller Départemental de la Loire	1		1			
Madame	BROSSE Chantal	1ère VP SMIF - Conseillère départementale	1		1			
Madame	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	1		1			
Monsieur	CHARRETIER Nicolas	Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Loire		1		1		Excusé
Monsieur	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS du SOIR	1		1			
Monsieur	COUCHAUD Patrice	3ème VP du SMIF - Maire de CHAMPDIEU	1		1			
Monsieur	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de LA PRA	1		1			
Madame	DAREUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire		1		1		Excusée
Monsieur	FRECHET Daniel	Conseiller Départemental de la Loire	1		1			
Monsieur	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	1		1			
Monsieur	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal Maire de CHALAIN LE COMTAL	1		1			
Monsieur	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire		1		1		Excuse_pouvoir a M. BONNEFOY
Monsieur	OGIER Yvan	Président de l'ASA de CHAMPDIEU	1		1			
Monsieur	PALLIARD Rambert	Maire de ST-PAUL-D'UZORE	1		1			
Monsieur	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS - secrétaire du SMIF	1		1			
Monsieur	REVEILLE Yves	Président de l'ASA de SAINT-RAMBERT		1		1		Excusé
Monsieur	SANIAL Jean	2ème VP SMIF - Membre du Syndicat de l'ASA DE L'HOPITAL	1		1			
Monsieur	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	1		1			
		TOTAUX	14	4	14	4	1	

P.J. : Attestations de présence

Je soussigné Jean-Yves BONNEFOY, Président du SMIF, atteste que toutes les personnes listées ci-dessus ont signé une feuille de présence individuelle et ont bien pris part au Comité Syndical du 14 décembre 2021 organisé en visioconférence à 9 heures.

Fait à MONTBRISON,
Le 14 décembre 2021

Le Président du SMIF,
Jean-Yves BONNEFOY
(tampon_signature)





*Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez*

*Bureau Immeuble Le Huban, 2^{ème} étage, Parc des Cannes du Forez
Tel. 0477861039 Fax 0477588300 Email contact@smif42.fr site internet www.canalduforez.fr
Adresse postale: S.M.I.F. 1, rue Michel Portier BP 181 43004 MONTBRISON Cedex*

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Monsieur Eric LARDON,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ou Monsieur... BONNEFOY Jean-Yves.....

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF en visioconférence

du **Mardi 14 décembre 2021 à 9 h 00.**

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Etienne,

Le 7 décembre 2021.

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir